



Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mars à 16h30

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 22/03/2024

Présents : BONNARD Florence, FERRARO Noël, JUBEAUX Sébastien,
 Excusés : POU Jean-Pierre a donné procuration à BONNARD Florence
 Secrétaire de séance : BONNARD Florence

Nombre de conseillers : 05
 Présents : 04
 Votants : 04

Délibération D2024_08
 Objet : Approbation du compte administratif 2023

Conformément à l'article L-2121-14 du CGCT,
 Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Florence BONNARD, 1ère adjointe, chargée de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		
Libellés	Section Investissement	Section fonctionnement
Dépenses	44 597.64	117 354.09
Recettes	3 786.76	151 178.57
Résultat de l'exercice	- 40 810.88	34 824.48
Résultat antérieur reporté	79 417.65	229 101.94
Résultat cumulé	38 606.77	263 926.42

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif présenté, conforme dans ses résultats avec le compte de gestion- Budget Communal 2023

VOTES :

Pour : 4
 Contre : 0
 Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
 Le Maire